

FAQ
ADMISSIONS À L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGUES
PRATICIENS

TABLE DES MATIÈRES

1) L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGUES ET SON DIPLÔME	4
L'École de Psychologues Praticiens est-elle une entreprise privée ?	4
Le diplôme est-il reconnu par l'État ?	4
Combien d'années sont nécessaires pour obtenir le diplôme ?	4
Quelle est la plus-value de l'École en comparaison avec la faculté ?	4
Quand on est en 3 ^e année, on a forcément une place en master ? Et on choisit le master ? ...	4
Êtes-vous référencé sur Parcoursup ?	4
Comment se déroule une semaine normale de cours ?	5
Pouvez-vous présenter les deux parcours de 4 ^e /5 ^e année ?	5
Psychopraticien-psychothérapeute-psychologue-psychanalyste-psychiatre-coach, quelle est la différence ? Quelle formation faut-il suivre ?	6
2) FRAIS DE SCOLARITÉ, BOURSES ET AIDES	7
Faut-il régler des frais de scolarité ?	7
Les étudiant(e)s de l'École de Psychologues Praticiens ont-ils accès aux bourses du CROUS ?	7
L'École propose-t-elle des aides financières à ses étudiants ?	7
Comment peut-on financer les frais de scolarité de l'École ?	7
A-t-on le temps d'avoir un job étudiant en parallèle des cours ?	8
3) CONDITIONS D'ADMISSION EN 1 ^{re} ANNÉE	9
Est-ce que tous les Bacs sont acceptés (ancien bac) ? Quelles options faut-il impérativement suivre en terminale pour intégrer l'École ? Quelles sont les matières recommandées à prendre en Terminale ?	9
Quelle moyenne faut-il avoir pour intégrer l'École ?	9
Quelles sont les diplômes nécessaires à l'admission en 1 ^{re} année ? Est-ce que le DAEU est accepté ?	9
J'ai arrêté d'autres études, et je veux maintenant faire de la psychologie, puis-je intégrer l'École ? Avez-vous une limite d'âge ?	9
4) CONDITIONS D'ADMISSION DE LA 2 ^e À LA 4 ^e ANNÉE	9
En quelle année peut-on intégrer l'École de Psychologues Praticiens ?	9
Quelles sont les conditions d'admission pour les étudiants en psychologie ?	9
Qu'est-ce qui est organisé pour l'intégration des admissions parallèles ? Comment cela se passe pour les cours que nous n'avons pas vu à la fac et qui auront déjà été vu à l'école (notamment les tests) ?	10
Quand on arrive en admission parallèle, est-ce qu'on peut tout de suite partir à l'international ?	10
Comment le service des stages aide les admissions parallèles à trouver un stage ?	10

5) ÉTUDIANT(E)S ETRANGER(E)S	10
Qu'en est-il pour les étudiant(e)s suivant des études à l'étranger ?	10
En tant qu'étudiant(e) étranger(e), faut-il faire traduire les bulletins ?	11
Dois-je venir en France pour passer les oraux ?	11
6) RÉORIENTATION ET RECONVERSION	11
Je souhaite effectuer une reconversion professionnelle et devenir psychologue. En quelle année puis-je intégrer l'école ? Une Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) est-elle possible ?	11
Puis-je continuer à travailler en parallèle de mes études ? Faites-vous des cours par correspondance ou des cours du soir ?	11
Un financement par le CPF est-il possible ?	11
7) UNE CANDIDATURE RÉUSSIE	12
Comment sont organisées les admissions ?	12
Quels sont les éléments du dossier ?	12
Quels sont les critères de présélection privilégiés dans le dossier d'admissibilité ? (notes, parcours, CV, lettre de motivation...) ?	13
Si je n'ai pas tous mes bulletins, est-ce rédhibitoire ?	13
Quel niveau en français faut-il pour suivre les études à l'Ecole de Psychologues Praticiens ?	13
Qu'attendez-vous dans la lettre de motivation ? La lettre de motivation doit-elle être manuscrite ?	13
Quels sont les attendus lors de l'entretien ? Qui sont les examinateurs ?	13
Peut-on s'inscrire en 1 ^{re} année et en PrépaPsy ?	14
L'inscription est-elle valable pour les deux campus ?	14
Est-ce que vous prenez en compte la date de validation du dossier ?	14
8) LES ADMISSIONS EN CHIFFRES	14
Combien de candidat(e)s se présentent chaque année pour intégrer la 1 ^{re} année ?	14
Faut-il avoir une moyenne minimum pour postuler ?	14
Je n'ai pas été pris en master à la fac. Ai-je une chance à l'Ecole de Psychologues Praticiens ?	14
Vaut-il mieux passer le concours ou les admissions parallèles ? On a plus de chance de réussir lequel des deux ?	14

1 L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGUES PRATICIENS ET SON DIPLÔME

1.1 L'École de Psychologues Praticiens est-elle une entreprise privée ?

Non, outre le fait que nous sommes un établissement d'enseignement supérieur privé, il s'agit d'une association à but non lucratif. Il n'y a pas d'actionnaire ou de dividende et l'intégralité des frais de scolarité est investi dans la formation des étudiant(e)s.

1.2 Le diplôme est-il reconnu par l'État ?

Oui, le diplôme de Psychologue de l'École de Psychologues Praticiens est cosigné par l'Institut Catholique de Paris (ICP) : ce diplôme est reconnu par l'État et donne accès au titre protégé de psychologue défini par la loi du 25 juillet 1985 (décret du 22 mars 1990).

Le titre protégé de Psychologue est défini par la loi du 25 juillet 1985, (décret du 22 mars 1990).

1.3 Combien d'années sont nécessaires pour obtenir le diplôme ?

Comme à l'université, il faut valider 300 ECTS en psychologie sur 10 semestres. Dit autrement, il s'agit d'un parcours sur 5 ans :

- ✓ Trois années généralistes avec un tronc commun alliant psychologie clinique, psychologie sociale et psychologie du travail et des organisations ;
- ✓ Deux années de spécialisations soit en psychopathologie clinique intégrative soit Psychologue praticiens des organisations (PPO), psychologue du travail.

À noter que tous les étudiant(e)s qui valident leur 3^e année accèdent directement sans sélection à la 4^e année et choisissent la spécialisation qu'ils/elles veulent suivre

1.4 Quelle est la plus-value de l'École en comparaison avec la faculté ?

Plusieurs éléments distinguent les deux expériences étudiantes :

- ✓ Des promotions limitées pour une école à taille humaine ;
- ✓ Un enseignement de la psychologie par une approche intégrative ;
- ✓ Un tronc commun en clinique et psychologie du travail pendant 3 années, pour prendre le temps d'une réflexion avant la spécialisation en 4^e et 5^e années ;
- ✓ Une part très forte donnée aux stages et à la pratique dès la 3^e année ;
- ✓ Une forte dimension internationale via des stages ou des échanges à l'étranger ;
- ✓ Une vie associative riche et dynamique.

Par ailleurs, la forte sélection pour intégrer l'École fait que tous les étudiant(e)s ont vocation à obtenir le diplôme de psychologue, s'ils s'investissent dans leurs études et leurs stages. Ainsi, il n'y a pas de sélection à l'entrée de la 4^e année.

Au final, rentrer à l'École de Psychologues Praticiens, c'est faire partie d'une communauté à vie, puisque même une fois diplômé(e), on devient membre du réseau alumni et on peut continuer à vivre l'École.

1.5 Quand on est en 3^e année, on a forcément une place en master ? Et on choisit le master ?

Tout(e) étudiant(e) qui valide académiquement sa 3^e année accède automatiquement à la 4^e année. Il/Elle a le choix entre le parcours Psychologie clinique et Psychopathologie Intégrative ou le parcours Psychologues Praticiens des Organisations / Psychologie du travail.

1.6 Êtes-vous référencé sur Parcoursup ?

Nous ne sommes pas référencés dans Parcoursup actuellement. Seul le site internet de l'École www.psychopratt.fr permet de présenter sa candidature.

1.7 Comment se déroule une semaine normale de cours ?

En 1^{re} et 2^e année, les étudiant(e)s ont cours toute la semaine mais ont le temps de s'investir dans les activités associatives étudiantes. Soit 25h de cours par semaine, approximativement.

En 3^e et 4^e année, les étudiant(e)s alternent 3 jours de cours et 2 jours de stage.

La 5^e année psychologie clinique alterne 2 jours de cours et 3 jours de stage. La 5^e année Psychologues Praticiens des Organisations / psychologie du travail commence par le premier semestre entièrement consacré aux cours puis les étudiant(e)s effectuent le second semestre en stage (ou en alternance).

1.8 Pouvez-vous présenter les deux parcours de 4^e/5^e année ?

Le parcours PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET PSYCHOPATHOLOGIE INTÉGRATIVE est conçu comme des années de professionnalisation qui préparent les étudiant(e)s à l'exercice des métiers du psychologue dans les domaines de la santé, du social, de l'éducation, de l'interculturel, de l'environnemental, de la justice. L'approche intégrative a pour but de former les étudiant(e)s aux différentes approches thérapeutiques (psychanalyse, TCC, humaniste) afin qu'ils puissent adapter leurs pratiques aux besoins des patients.

En 5^e année, 3 options sont disponibles.

Au sein de l'**option « Enfance-Adolescence » (campus Paris et Lyon)**, les enseignements spécifiques recouvrent différentes dimensions de la psychopathologie clinique dans le champ de l'enfance et de la parentalité - maltraitance chez l'enfant, dessin projectif, troubles de la parentalité - et de certaines de ses thérapies afférentes - psychothérapie, alliance thérapeutique tripartite-.

L'option « Vulnérabilité »

- Sur le campus de Paris, cette option ouvre au vaste champ de la psychologie clinique dans différents espaces sociaux ou hospitaliers avec un éclairage spécifique dans les domaines de la neuropsychologie, du développement et de l'accompagnement thérapeutique favorisant l'adaptation du sujet à son environnement - remédiation, réhabilitation, psychologie positive.
- Cette option, sur le campus de Lyon s'intéresse aux dispositifs de prises en charge psychologiques des publics les plus fragiles - maladie grave, addiction, migrant... - en abordant des thèmes comme le soin et la contrainte, la psychopharmacologie, la réhabilitation psychosociale... - bilan neuropsychologique, neurostimulation, troubles neurodéveloppementaux - de l'accompagnement thérapeutique favorisant l'adaptation du sujet à son environnement.

L'option « Justice » (campus de Paris) aborde les différents aspects de la psychiatrie légale, de l'expertise psychologique civile et pénale et des pratiques judiciaires. Elle donne un éclairage tant sur les victimes - violences conjugales - que sur certaines figures de la transgression - criminalité et violence au féminin-.

Le parcours PSYCHOLOGUES PRATICIENS DES ORGANISATIONS / PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

sur la psychologie appliquée à l'organisation et à l'activité ainsi que sur la psychologie appliquée aux ressources humaines. Les outils pédagogiques proposés permettent aux étudiant(e)s de s'entraîner sur des mises en situation et des cas concrets afin de les professionnaliser avant leur entrée dans le monde du travail. La double qualification en psychologie et ressources humaines est un avantage relativement unique et différenciant sur le marché du travail. Les organisations sont susceptibles de traverser des situations complexes voire critiques sur des plans économique, social, écologique ou encore technologique. Face à ces défis, le/la psychologue praticien(ne) des organisations peut apporter une vraie valeur ajoutée pour traiter ces complexités ou traiter ces crises.

Les cours leur permettent tout d'abord d'ancrer la psychologie appliquée aux activités professionnelles et aux ressources humaines dans la réalité des organisations. Les étudiant(e)s peuvent ainsi mieux appréhender les enjeux individuels, collectifs et organisationnels du travail ; par exemple, à travers : du recrutement, du développement des compétences, de la gestion des emplois et des parcours

professionnels, de la digitalisation et transformation du travail, de l'application de la réglementation sociale et de l'organisation du travail, etc.

Ils sont également formés à la psychologie des organisations, et plus particulièrement à l'analyse de la dimension humaine, aux différentes dimensions du management dans les différentes structures, du bien-être, à la QVCT, de la motivation et de l'engagement et à la psychologie existentielle appliquée au travail

Dans la continuité des enseignements en lien avec la psychologie du travail reçus au cours des trois premières années, tel que le recrutement, et afin de les préparer concrètement à leurs premières missions professionnelles, les étudiant(e)s sont formés aux techniques et méthodologies suivantes : l'assessment center, le bilan de compétences, les tests SOSIE et GOLDEN, l'accompagnement de carrière, le talent management, le coaching, la psychologie organisationnelle positive, la communication, la gestion de projet et l'accompagnement du changement, la médiation et gestion de conflits ainsi que l'anglais des ressources humaines. L'enseignement en 4^e et 5^e année leur permet également de mieux situer leur pratique professionnelle dans un monde en profond changement, notamment en raison des mutations du numérique, de la mondialisation et des transformations fréquentes.

Si la 4^e année continue l'alternance classique cours/stage en semaine, la 5^e année commence par un semestre dédié au cours puis un semestre dédié au stage. Les contrats d'apprentissage sont possibles dans ce parcours.

1.9 Psychopraticien-psychothérapeute-psychologue-psychanalyste-psychiatre-coach, quelle est la différence ? Quelle formation faut-il suivre ?

Le psychiatre est un médecin, diplômé de la faculté de médecine. Il est l'interlocuteur naturel pour les personnes souffrant des pathologies mentales les plus lourdes (schizophrénie, paranoïa) car il peut prescrire des traitements médicamenteux du type antidépresseurs ou anxiolytiques. En revanche, tous les psychiatres ne sont pas nécessairement formés à la pratique de la psychothérapie.

Le psychologue possède une licence et un master 2 en psychologie délivré par l'Université ou le diplôme de psychologue de l'École de Psychologues Praticiens. Tels que définis dans le Code de déontologie des psychologues (2021), les champs d'intervention du psychologue sont divers. Ils peuvent concerner l'individu, le groupe ou l'institution ; auprès desquels le psychologue peut avoir des missions variées comme « la prévention, l'évaluation, le diagnostic, l'expertise, le soin, l'accompagnement psychologique, le conseil, l'orientation, l'analyse du travail, le travail institutionnel, la recherche, l'enseignement de la psychologie, la formation ».

Le psychothérapeute est soit un psychiatre ou un psychologue pouvant attester d'une formation solide en psychologie clinique (inscription sur le registre national des psychothérapeutes auprès de l'ARS) sous réserve de remplir l'ensemble des obligations indiquées au [Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#).

Ce titre protégé permet de réaliser la prise en charge de patients dans un suivi thérapeutique de longue durée notamment de type psychanalytique (ou pour des thérapies plus courtes avec une approche par des TCC par exemple).

Un psychopraticien ou un psychanalyste est un professionnel de la psychothérapie. Ces termes ne sont cependant pas protégés et peut recouvrir des réalités très différentes. Seul le titre protégé de psychothérapeute permet de s'assurer d'être pris en charge par un spécialiste de la thérapie psychologique.

Un coach est un professionnel qui accompagne son client sur une certaine période pour l'aider à développer ses aptitudes ou à atteindre ses objectifs. Là encore, il ne s'agit pas d'un titre protégé.

Ce facilitateur, qui peut être très différent de ce que le client est, lui ouvrira le champ des possibles, lui permettant ainsi de porter un regard différent et nouveau sur ce qui l'empêche d'évoluer ou de résoudre ses difficultés. Ce décalage sert le plus souvent à percevoir les choses autrement et à comprendre les freins.

2 FRAIS DE SCOLARITÉ, BOURSES ET AIDES

2.1 Faut-il régler des frais de scolarité ?

L'École de Psychologues Praticiens étant une association à but non lucratif. Elle est entièrement financée par les frais de scolarité et 100 % de ces frais sont utilisés pour les étudiant(e)s et leur formation.

Pour l'année 2023/2024, les frais de scolarité s'élèvent à 6 980 € par an.

Les étudiant(e)s cotisent un montant forfaitaire pendant leurs années d'étude. Cela leur donne accès, une fois diplômé(e), au statut d'adhérent à vie à EPP Alumni et ils/elles n'auront pas besoin de cotisation annuelle pour accéder à l'ensemble des prestations proposées par EPP Alumni.

2.2 Les étudiant(e)s de l'EPP ont-ils accès aux bourses du CROUS ?

Les étudiant(e)s de la 1^{re} à la 5^e année ont accès aux bourses du CROUS. Les étudiant(e)s boursier(e)s représentent près de 13 % du total des étudiant(e)s.

Les étudiant(e)s de PrépaPsy n'ont pas accès aux bourses du CROUS.

2.3 L'École propose-t-elle des aides financières à ses étudiant(e)s ?

L'école a mis en place depuis longtemps une politique d'aide basée sur critère de ressources. Conscient de l'importance de ces aides, ce montant alloué aux bourses a été multiplié par 6 depuis 4 ans. Cette année, 94 étudiant(e)s (dont 63 boursiers du CROUS et 31 non boursiers du CROUS) ont bénéficié d'une bourse interne pour un montant moyen de 1 946 euros (500 euros minimum et jusqu'à 4 500 euros).

Cette solidarité est au cœur du projet de l'École. Ainsi, nous avons débloqué 16 000 € de manière exceptionnelle pour soutenir 22 étudiant(e)s qui avaient perdu leur job étudiant ou leur stage rémunéré du fait du confinement du printemps 2020.

Par ailleurs, afin de promouvoir la mobilité internationale, les étudiant(e)s effectuant un stage à l'étranger ou un échange universitaire peuvent percevoir :

- ✓ Une bourse Erasmus + ;
- ✓ Une bourse de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le campus de Lyon ;
- ✓ Une aide universelle de 500 € par étudiant(e) versée par l'École ;
- ✓ Une bourse de l'École complémentaire là encore sous conditions de ressources.

A noter : Les étudiant(e)s peuvent opter soit pour un prélèvement intégral en début d'année soit pour un acompte suivi de 9 prélèvements afin de répartir le poids financier sur l'année.

2.4 Comment peut-on financer les frais de scolarité de l'École ?

Les partenaires bancaires de l'École permettent un accès au crédit pour financer les frais de scolarité et le coût de la vie étudiante. Attention, les accords de financement sont totalement du ressort des banques et l'École n'intervient pas dans le processus.

L'apprentissage est possible à partir de la 4^e année pour les étudiant(e)s du parcours Psychologues Praticiens des Organisations.

Le principe est une alternance :

- de 2 jours en entreprise / 3 jours à l'École et 5 jours sur 5 en entreprise après les examens de fin d'année en 4^e année,
- de 3 jours en entreprise / 2 jours à l'École lors du premier semestre de 5^e année puis 5 jours sur 5 en entreprise au deuxième semestre.
- En contrepartie, les frais de scolarité sont pris en charge et l'étudiant(e) reçoit un salaire chaque mois défini selon la réglementation en vigueur.

2.5 A-t-on le temps d'avoir un job étudiant en parallèle des cours ?

Certain(e)s le font mais nous le déconseillons fortement car le travail demandé en dehors des cours est important et les horaires des cours varient d'une semaine sur l'autre (certains samedis sont travaillés). Par ailleurs, la présence en cours est obligatoire pour tou(te)s. Quelques absences sont autorisées et précisées dans le règlement de la vie étudiante.

En revanche, il est tout à fait possible d'avoir une activité professionnelle entre la fin des cours (en mai) et la rentrée de septembre.

3 CONDITIONS D'ADMISSION EN 1^{re} ANNÉE

3.1 Est-ce que tous les Bacs sont acceptés (ancien bac) ? Quelles options faut-il impérativement suivre en terminale pour intégrer l'École ? Quelles sont les matières recommandées à prendre en Terminale ?

Il n'y a pas de profil type ou de cursus exigé. En revanche, il est certain que les étudiant(e)s de l'École de Psychologues Praticiens auront des cours de statistiques pour préparer leur mémoire de recherche et de biologie pour comprendre l'impact du corps sur la santé mentale. Par ailleurs, l'anglais est la langue de publication universitaire et sa maîtrise est indispensable pour réaliser son mémoire de recherche. La psychologie étant une discipline dans laquelle la compréhension et la transmission d'informations est essentielle, tant à l'oral qu'à l'écrit, les matières littéraires ont également toute leur importance,

3.2 Quelle moyenne faut-il avoir pour intégrer l'École ?

Il n'y a pas de note minimum. Les candidat(e)s passent un concours écrit. Cependant, pour départager les candidat(e)s, en cas d'égalité, les examinateurs pourront se reposer sur le dossier académique et notamment

✓ L'investissement de l'étudiant(e) dans sa scolarité ; (phase d'amissibilité)

Lors de l'oral

✓ La capacité du candidat(e) à présenter son parcours ;

✓ La motivation du candidat à s'investir dans un parcours universitaire en psychologie.

3.3 Quelles sont les diplômes nécessaires à l'admission en 1^{re} année ? Est-ce que le DAEU est accepté ?

Pour postuler à l'admission en 1^{re} année, les candidat(e)s doivent soit être élèves en Terminale puis justifier de l'obtention du baccalauréat, soit être déjà titulaire du baccalauréat (toutes séries et options confondues) ou équivalent (DAEU).

3.4 J'ai arrêté d'autres études, et je veux maintenant faire de la psychologie, puis-je intégrer l'École ? Avez-vous une limite d'âge ?

Pour rentrer en première année, la seule exigence est d'avoir le baccalauréat ou équivalent (DAEU). Chaque année, nous accueillons des étudiant(e)s en réorientation et des personnes ayant déjà eu une vie professionnelle riche. Ces deux profils complètent bien les étudiant(e)s issu(e)s directement du lycée et apportent souvent de la tempérance et un recul apprécié des autres étudiant(e)s, des professeurs et de l'administration.

4 CONDITIONS D'ADMISSION ET DE RECONVERSION DE LA 2^e À LA 4^e ANNÉE

4.1 En quelle année peut-on intégrer l'École de Psychologues Praticiens ?

Il est possible d'intégrer l'École de la 2^e à la 4^e année uniquement pour les candidat(e)s ayant un parcours universitaire en psychologie ou une expérience dans le domaine de la psychologie à faire valoir.

Afin de garantir un parcours académique cohérent et des compétences pratiques via les stages, **il n'y a pas d'admission en 5^e année même pour les titulaires d'un master 1 en psychologie, comme pour ceux ayant des expériences et des formations diverses de thérapeute.**

4.2 Quelles sont les conditions d'admission pour les étudiant(e)s en psychologie ?

Quand /elle est en 1^{re} année et postule pour la 2^e année, le/la candidat(e) nous présente ses notes du premier semestre. De fait, il ne peut justifier que de 30 crédits au moment de l'étude de son dossier. S'il/elle est accepté(e), il/elle doit nous envoyer la preuve qu'il a réussi son deuxième semestre et a validé 60 crédits.

Quand il/elle est en 2^e année et postule pour la 3^e année, le/la candidat(e) nous présente ses notes du premier semestre. De fait, il ne peut justifier que de 90 crédits au moment de l'étude de son dossier. S'

il/elle est accepté(e), il doit nous envoyer la preuve qu'il a réussi son deuxième semestre et a validé 120 crédits.

Quand il/elle est en 3^e année et postule pour la 4^e année, le/la candidat(e) nous présente ses notes du premier semestre. De fait, il ne peut justifier que de 150 crédits au moment de l'étude de son dossier. S'il est accepté, il/elle doit nous envoyer la preuve qu'il/elle a réussi son deuxième semestre et a validé 180 crédits.

4.3 Qu'est-ce qui est organisé pour l'intégration des admissions parallèles ? Comment cela se passe pour les cours que nous n'avons pas vu à la fac et qui auront déjà été vu à l'école (notamment les tests) ?

Un parrainage avec un(e) étudiant(e) de l'École de Psychologues Praticiens est organisé en début d'année pour faciliter l'intégration dans la vie étudiante. Pour ce qui est des cours, les supports des années précédentes sont disponibles auprès des responsables pédagogiques et des autres étudiant(e)s.

Étant donné la diversité des universités d'origines et des parcours individuels, il est à souligner que la mise à niveau est de la responsabilité de l'étudiant(e) qui peut préparer son arrivée en étudiant les maquettes de cours disponibles sur le site de l'École afin d'identifier les points qui seraient à renforcer. Une liste de lectures constituée par les enseignants est aussi proposée pour une mise à niveau des étudiant(e)s.

4.4 Quand on arrive en admission parallèle, est-ce qu'on peut tout de suite partir à l'étranger ?

Non. L'intégration dans un nouvel établissement demande une période d'adaptation pour connaître l'École, ses camarades et effectuer ses stages professionnels. Il faut donc avoir passé une année à l'École avant de pouvoir postuler à un échange ou un stage à l'international.

4.5 Comment le service des stages aide les admissions parallèles à trouver un stage ?

Sous réserve du paiement d'un 1^{er} acompte (de 1 580 € en 2023) sur les frais de scolarité de l'année suivante, les candidat(e)s retenus peuvent contacter le service des stages qui peut les accompagner à la fois sur la définition de leur projet professionnel, sur la recherche de stage proprement dite (avec l'accès aux offres internes à l'École de Psychologues Praticiens) et sur leur démarche (revue des CV et lettre de motivation).

5 ÉTUDIANT(E)S ÉTRANGÈR(E)S

5.1 Qu'en est-il pour les étudiant(e)s suivant des études à l'étranger ?

Les candidat(e)s étranger(e)s peuvent postuler dans les mêmes conditions que les candidat(e)s français(e)s. Nous rappelons cependant que l'essentiel des cours est en français et que la maîtrise de la langue à l'écrit comme à l'oral est indispensable pour réussir sa scolarité.

La présentation des diplômes ou des relevés de notes pouvant varier fortement selon les pays, il est demandé de convertir les notes obtenues en note sur 20 et d'apporter le maximum d'éléments permettant de faciliter l'étude du dossier par le jury.

Les étudiant(e)s étranger(e)s peuvent notamment fournir l'attestation de reconnaissance de diplôme en passant par la structure suivante (démarche payante 70 €) :

<https://www.france-education-international.fr/article/les-procedures-devaluation-des-diplomes-au-centre-enic-naric-france>

Cela permet à l'École d'avoir une idée plus précise du niveau en psychologie et de faire l'admission dans la bonne année pour s'assurer que le/la candidat(e) ne sera pas ensuite en échec dans sa poursuite d'étude.

5.2 En tant qu'étudiant(e) étranger(e), faut-il faire traduire les bulletins ?

Oui, la reconnaissance de diplôme permet d'avoir une idée de l'équivalence du diplôme obtenu mais nous avons besoin d'avoir le détail des cours suivis en psychologie et il est donc nécessaire de nous faire parvenir une traduction des bulletins de notes certifiée conforme avec les matières étudiées.

5.3 Dois-je venir en France pour passer les oraux ?

Non, les entretiens de sélection peuvent se faire en visio-conférence.

6 RÉORIENTATION ET RECONVERSION**6.1 Je souhaite effectuer une reconversion professionnelle et devenir psychologue. En quelle année puis-je intégrer l'école ? Une Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) est-elle possible ?**

Si vous disposez d'une VAE validée par l'université publique en licence 3, l'intégration en 3^e année est possible.

Si vous n'avez pas fait de cursus académique en psychologie et n'avez pas d'expérience dans le domaine de la psychologie à faire valoir, une intégration est possible en 1^{re} année uniquement.

6.2 Puis-je continuer à travailler en parallèle de mes études ? Faites-vous des cours par correspondance ou des cours du soir ?

Non, les personnes en reconversion sont intégrées avec les autres étudiant(e)s et ne bénéficient pas d'aménagements particuliers. Il est impossible d'avoir une activité professionnelle en parallèle des cours.

6.3 Un financement par le CPF est-il possible ?

Normalement oui car le diplôme de l'École dispose d'une accréditation RNCP13953 reconnue par France Compétences. Cependant, selon les interlocuteurs (Pôle Emploi, OPCO...), le diplôme ne ressort pas à chaque fois dans leur base de données. Pour éviter une mauvaise surprise, renseignez-vous auprès de vos interlocuteur(trice)s en amont de votre candidature.

7 UNE CANDIDATURE RÉUSSIE

7.1 Comment sont organisées les admissions ?

L'intégration au sein de l'École se fait en trois temps :

Pour la 1^{re} année :

- ✓ Suite à votre dépôt de candidature vous serez convoqué(e) pour passer une première épreuve écrite de français, culture générale et raisonnement en distanciel. Il faut compter une ½ journée un samedi.
- ✓ Le jury se réunira après l'épreuve écrite pour effectuer une première sélection. Les candidat(e) admis(e)s passeront à l'étape suivante pour l'épreuve orale individuelle, devant un jury composé de deux psychologues. Les autres candidat(e)s, non retenu(e)s pourront postuler à nouveau l'année suivante.
- ✓ À l'issue du jury final, les candidat(e)s admissibles sont classés en 3 catégories : candidat(e)s admis(e)s directement, admis sur liste d'attente et refusés. Les candidat(e)s admis sur liste d'attente sont appelé(e)s chronologiquement en fonction de leur position sur la liste d'attente.

Pour l'admission parallèle :

- ✓ Dans un premier temps le jury étudiera votre dossier et votre lettre de motivation. Cette dernière doit expliquer pourquoi le/la candidat(e) souhaite rejoindre l'École de Psychologues Praticiens. Le jury sélectionne alors un certain nombre de candidat(e)s admis(e)s à passer l'oral. Les autres candidat(e)s pourront postuler à nouveau l'année suivante.
- ✓ Dans un second temps, les candidat(e)s retenu(e)s, passeront deux épreuves orales sous forme d'entretien collectif et individuel, devant un jury de deux psychologues.
- ✓ À l'issue du jury final, les candidat(e)s admissibles sont classé(e)s en 3 catégories : candidat(e)s admis(e)s directement, admis(e)s sur liste d'attente et refusé(e)s. Les candidat(e)s admis(e)s sur liste d'attente sont appelé(e)s chronologiquement en fonction de leur position sur la liste d'attente.

7.2 Quels sont les éléments du dossier ?

Attention :

- **Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**
- **Seul le paiement des frais de dossier en ligne permet de valider l'inscription.**

Pour une admission en 1^{re} année, les éléments demandés sont les suivants :

- ✓ Une copie de la carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour pour les étudiants étrangers (en cours de validité) (format PDF)
- ✓ Une photo portrait récente, en couleur, de bonne qualité (format JPG) ;
- ✓ Tous les bulletins de notes de Première (un seul document PDF) + du 1^{er} trimestre de Terminale ;
- ✓ Le paiement des frais d'inscription de 120 €, qui n'est pas remboursé en cas de désistement ou de non-admission.

En cas d'admission, l'inscription définitive restera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Pour les candidat(e)s en réorientation ou en reconversion, le dossier se compose :

- ✓ Une copie de la carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour pour les étudiants étrangers (en cours de validité) (format PDF)
- ✓ Une photo portrait récente, en couleur, de bonne qualité (format JPG) ;

- ✓ Une copie du diplôme le plus élevé (format PDF) ;

Pour une admission en 2^e / 3^e / 4^e année pour ceux ayant suivi un cursus académique en psychologie, le dossier se compose de :

- ✓ Une copie de votre carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour pour les étudiant(e)s étranger(e)s (en cours de validité) (format PDF)
- ✓ Une photo portrait récente, en couleur, de bonne qualité (format JPG) ;
- ✓ Les diplômes précédents obtenus (format PDF)
 - 1/ Pour une entrée en 2^e année, le bulletin du 1^{er} semestre de 1^{re} année (l'inscription définitive reste subordonnée à l'obtention de 60 crédits en psychologie) ;
 - 2/ Pour une entrée en 3^e année, les bulletins de 1^{re} année et celui du 1^{er} semestre de 2^e année (l'inscription définitive reste subordonnée à l'obtention de 120 crédits en psychologie) ;
 - 3/ Pour une entrée en 4^e année, les bulletins de 1^{re} et 2^e années et celui du 1^{er} semestre de 3^e année (l'inscription définitive reste subordonnée à l'obtention de 180 crédits en psychologie) ;

- ✓ Le paiement des frais d'inscription de 125 €, qui n'est pas remboursé en cas de désistement ou de non-admission ;
- ✓ Un Curriculum Vitae (format PDF) ;
- ✓ Une lettre de motivation (d'une page maximum). En cas d'admission, l'inscription définitive restera subordonnée à la validation de l'année universitaire en cours.

7.3 Quels sont les critères de sélection pour être admissible à l'oral ? (notes, parcours, CV, lettre de motivation...)

En 1^{re} année : les candidat(e)s passent un concours écrit en distantiel constitué de trois épreuves (Français, culture générale, tests de logique)

Il en va de même pour les reconversions et les réorientations qui passent le concours.

Les informations académiques demandées pour la constitution du dossier seront étudiées en cas d'ex aequo pour départager les candidat(e)s.

En admission parallèle : le dossier d'admissibilité fait l'objet d'une notation équilibrée entre les notes, les commentaires des enseignant(e)s, ainsi que la lettre de motivation (fond et forme).

7.4 Si je n'ai pas tous mes bulletins, est-ce rédhibitoire ?

Oui, il faut pouvoir justifier des documents demandés.

Pour les admissions en première année : tout dossier incomplet ne permettra de valider l'inscription au concours.

Pour les admissions parallèles : tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

7.5 Quel niveau en français faut-il pour suivre les études à l'École de Psychologues Praticiens ?

Un niveau B2 (attestation à fournir) est exigée pour les étudiant(e)s dont le français n'est pas la langue maternelle.

7.6 Qu'attendez-vous dans la lettre de motivation ? La lettre de motivation doit-elle être manuscrite ? (pour les admissions parallèles)

La lettre de motivation peut être manuscrite ou dactylographiée : elle ne fait pas l'objet d'une étude graphologique. En revanche, la présentation est étudiée ainsi que la maîtrise du français.

Sur le fond, elle doit permettre au jury de comprendre rapidement qui est le candidat (son parcours, ses traits de caractère...) et pourquoi il souhaite faire des études de psychologie à l'École de Psychologues Praticiens.

7.7 Quels sont les attendus lors de l'entretien individuel ? Qui sont les examinateurs ?

Pour l'ensemble des candidat(e)s admissibles, les entretiens sont animés par deux psychologues confirmés qui généralement sont soit des anciens de l'École soit des enseignants de l'École. Nous essayons au maximum de mélanger psychologue clinique et psychologue du travail.

Pendant l'entretien, le/la candidat(e) sera interrogé(e) sur un sujet d'actualité ou de réflexion qu'il pourra préparer pendant 10 minutes. À l'issue de ce temps, il/elle présentera rapidement sa réponse au sujet. Puis ce sera un jeu de questions/réponses permettant au jury de comprendre qui est la personne interviewée, pourquoi elle veut faire des études en psychologies, si elle peut s'intégrer à la dimension collective de l'École et ce qu'elle peut apporter avec elle.

Pour les candidats en admission parallèle, ils /elles passent un entretien individuel et un entretien de groupe. Cet entretien de groupe repose sur un échange. Il s'agit de voir comment les candidat(e)s interagissent. Deux examinateurs psychologues assistent à cet échange.

7.8 Peut-on s'inscrire en 1^{re} année et en PrépaPsy ?

Oui. Il faut faire deux candidatures séparées. La sélection des 1^{re} années se fait avant celle des futur(e)s étudiant(e)s de la PrépaPsy.

7.9 L'inscription est-elle valable pour les deux campus ?

Lors de l'inscription, vous devez faire un choix entre Paris – Lyon. Pour la phase écrite du concours, les candidatures font l'objet d'un classement commun sans tenir compte du campus.

On peut demander à changer de campus entre la 3^e et la 4^e année.

7.10 Est-ce que vous prenez en compte la date de validation du dossier ?

Il n'y a pas de sélection en fonction de la date du dépôt de dossier. En revanche, les dossiers reçus après les dates annoncées sur le site internet ne seront pas étudiés.

8 LES ADMISSIONS EN CHIFFRES

8.1 Combien de candidats se présentent chaque année pour intégrer la 1^{re} année ?

Vous trouverez ci-dessous le nombre de candidats ayant postulé en 2021 ainsi que le nombre de places ouvertes pour la rentrée 2022.

Ces données appellent quelques commentaires :

- ✓ Le nombre d'étudiant(e)s ayant passé l'oral pour une 1^{re} année est de 500 cette année.
- ✓ L'École se réserve le droit de ne pas pourvoir les places si les candidatures ne sont pas au niveau souhaité.
- ✓ Nous conseillons aux candidat(e)s souhaitant faire leur 4^e et 5^e année à l'École de postuler lors de leur 2^e année pour intégrer la 3^e année. Ainsi, cela leur permettra d'accéder à la 4^e année de leur choix s'ils/elles valident leur 3^e année. Cela leur permet aussi de réaliser des stages supplémentaires qui renforceront leur professionnalisation et leur insertion professionnelle.

Niveau souhaité	Nombre de candidat(e)s en 2023	Places disponibles en 2023
1 ^{re} année	1002	190
2 ^e année	32	20
3 ^e année	64	24
4 ^e année CLI	331	33
4 ^e année PPO	19	9

8.2 Faut-il avoir une moyenne minimum pour postuler ?

Non, l'épreuve d'admissibilité est ouverte à tou(te)s pour l'entrée en 1^{re} année. Ce sont les résultats des écrits qui conditionnent la suite des épreuves.

Pour les admissions parallèles, le dossier d'admissibilité fait l'objet d'une notation équilibrée entre les notes, les commentaires des enseignant(e)s, la qualité rédactionnelle de la lettre de motivation (fond et forme). Il en va de même pour les reconversions où le jury étudie l'ensemble des éléments.

8.3 Je n'ai pas été pris en master à la fac. J'ai une chance à l'EPP ?

Il n'y a pas d'admission après les dates prévues sur le site internet. Si vous n'avez pas candidaté dans les temps, il est trop tard pour être admis cette année.

8.4 Vaut-il mieux passer le concours ou les admissions parallèles ? On a plus de chance de réussir lequel des deux ?

Quelle que soit l'année d'intégration, la concurrence est forte. En revanche, si vous êtes à l'université et que vous savez que vous souhaitez faire votre 4^e année à l'EPP, nous vous conseillons de postuler lors de votre 2^e année pour intégrer la 3^e année. Outre le fait que cela vous permettra d'accéder à la 4^e année

de votre choix sans sélection (si vous validez votre 3^e année), cela vous permettra de réaliser des stages supplémentaires qui renforceront votre professionnalisation et votre insertion professionnelle.

Psy you soon !